



Meuse Rognon se bat contre la fin de ses deux trésoreries

Mardi soir, les premières minutes du conseil communautaire de Meuse Rognon ont été consacrées à la réorganisation des services des finances publiques et donc, à la disparition programmée des trésoreries d'Andelot et de Bourmont. Une motion a été votée pour s'y opposer.

Après l'annonce, à Colombey, l'an dernier, d'un moratoire sur la fermeture de quatre trésoreries en Haute-Marne, l'État a présenté, début juin, son "mouvement de déconcentration". Sur le territoire Meuse Rognon, les deux trésoreries de Bourmont et d'Andelot sont directement concernées avec leur disparition en tant que telles et leur transformation en "points d'accueils de proximité à destination des usagers". Mais, Meuse Rognon récupère la présence d'un conseiller des collectivités territoriales. Sans consultation de l'intercommunalité et sans qu'un bureau ne soit prévu à cet effet dans les futurs locaux du siège, l'État a décidé de son emplacement, à Illoud. Pour Nicolas Lacroix, président de la com' com', « l'État revient sa parole et sur la qualité de service ». Pour lui, cette réorganisation soulève de nombreuses incertitudes et insuffisances. Il se pose de nombreuses questions et demande des réponses précises et des engagements fermes. Par exemple : quelles seront les missions précises des agents ? Quel sera le temps de présence et d'accueil des agents ? Quelle est la pérennité de ce système ? Avec quel financement ? Nicolas Lacroix voit, ni plus ni moins, « la



La trésorerie d'Andelot est appelée à fortement évoluer.

fin des trésoreries ». Il juge cette réorganisation plus forte et donc plus grave que le pro-

jet précédent et la présence de conseillers des collectivités ne le rassure pas sachant

Le mouvement de déconcentration en Haute-Marne

Dans son "mouvement de déconcentration", l'État prévoit, en Haute-Marne, le remplacement des douze trésoreries par 19 points d'accueil de proximité à destination des usagers, huit conseillers des collectivités locales basés dans chaque siège des communautés de communes et trois services de gestion comptables et fiscaux basés à Saint-Dizier, Chaumont et Langres.

que « l'on ne connaît pas les contours ».

Mais, comme rien n'est arrêté définitivement. Pour Nicolas Lacroix, « il est important de faire connaître son avis », d'où le vote unanime d'une motion collective lors du conseil communautaire qui sera transmise à la directrice des services fiscaux et aux parlementaires. Meuse Rognon souhaite ainsi « réaffirmer la nécessité pour notre territoire rural de conserver des services publics qui répondent, au plus près, aux besoins des citoyens et des collectivités locales ». Nicolas Lacroix s'inquiète de l'avenir des autres services publics. « En ville, en campagne, il existe des personnes fragiles victimes d'une réelle fracture numérique. Une présence humaine, dans les services publics, leur est indispensable. » Les élus n'en restent pas là. Ils vont réfléchir à une autre organisation pour émettre des propositions. Ils concluent : « Nous resteront vigilants à ce que toutes les inquiétudes liées à cette réorganisation soient levées et à ce que les propositions soient prises en compte par les services de l'Etat. »

Frédéric Thévenin
f.thevenin@jhm.fr

Demain : garderies et cantines à Andelot et Rimaucourt